



Marseille, le 1<sup>er</sup> Juillet 2020

## INFORMATION REGLEMENTÉE

### COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires de la société IDSUD sont informés que, sur convocation du Directoire, l'assemblée générale mixte annuelle se tiendra le :

**mercredi 22 juillet 2020 à 10 heures**, au 3 place du Général de Gaulle à Marseille (13001).

Dans le contexte d'épidémie de la Covid-19, et dans le respect des mesures d'urgence adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation de cette épidémie, sur décision du Directoire et en accord avec le Conseil de Surveillance, **l'Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement à huis-clos, c'est-à-dire sans la présence des actionnaires et autres personnes ayant habituellement le droit d'y assister**, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020.

L'avis préalable et l'avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ont été publiés au BALO du 17 juin 2020.

Le document « Avis préalable et avis de convocation » est disponible sur le site de la société ([www.idsud.com](http://www.idsud.com)) à la rubrique : « Finance – Informations réglementées – Assemblées générales ».

Les autres documents préparatoires (formulaire de vote par correspondance, document préparatoire à l'AG inclus le programme de rachat d'actions) à l'assemblée générale mixte sont disponibles également sur le site de la société à la rubrique : « Finance – Informations réglementées – Assemblées générales ».

Pour toutes demandes : [ag2020@idsud.com](mailto:ag2020@idsud.com)